

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2020**

**Présents** : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, RIDEREAU Philippe, GUIGNARD Sandra, CHATEVAIRE Bernadette, BARBOT Eric, BAUDOUIN Jacques, PREAU Jean, MARCHAND Ludovic, LEFEUVRE Willy, BONNAUD Brigitte, VALENTIN Fanny, VENDE Lydie formant la majorité des membres en exercices.  
Madame BONNAUD Brigitte a été élue secrétaire

**1) CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE LOISIRS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DEL N°2020DEC01**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'estimation de la SARL D'Architecture FRENESIS de maillezais pour la construction d'une halle de loisirs place de l'église dans le terrain à proximité des jeux pour enfants. Cette halle d'environ 8 mètres sur 12 permettrait de créer un lieu de rencontre pour les jeunes de la commune ainsi que pour les habitants et les associations.

L'estimation s'élève à 94 442.40€ TTC. Elle comprend : le terrassement et VRD, le gros œuvre, la charpente, électricité, la maîtrise d'œuvre, les enquêtes géotechniques et la SPS.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Dépenses.....	78 702,00€ HT
Recettes.....	78 702,00€
DETR 30% .....	23 610,60€
REGION 20% .....	15 740,40€
DEPARTEMENT.....	19 913.19€
AUTOFINANCEMENT.....	19 437,81€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le plan de financement pour les travaux de construction de la halle de loisirs et sollicite la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR.

**2) CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE LOISIRS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU CONTRAT VENDEE TERRITOIRE ET DE LA REGION DEL N°2020DEC02**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'estimation de la SARL D'Architecture FRENESIS de maillezais pour la construction d'une halle de loisirs place de l'église. Cette halle permettrait de créer un lieu de rencontre pour les jeunes de la commune ainsi que pour les habitants et les associations.

L'estimation s'élève à 94 442.40€ TTC. Elle comprend : le terrassement et VRD, le gros œuvre, la charpente, électricité, la maîtrise d'œuvre, les enquêtes géotechniques et la SPS.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Dépenses.....	78 702,00€ HT
Recettes.....	78 702,00€
DETR 30% .....	23 610,60€
REGION 20% .....	15 740,40€
DEPARTEMENT.....	19 913.19€
AUTOFINANCEMENT.....	19 437,81€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le plan de financement pour les travaux de construction de la halle de loisirs et sollicite une subvention auprès de Madame la Présidente de Région.

**Il faudra déposer aussi auprès de la Région le dossier relatif à la construction du terrain multisports en même temps que celui de la halle de loisirs. Le projet est estimé à 249853.30€.**

### **3) DEMANDES DE SUBVENTIONS DEL N°2020DEC04**

Monsieur le Maire liste les demandes de subventions arrivées en mairie à ce jour. Elles sont au nombre de 5 :

BTP CFA de la Roche Sur Yon

MFR de Pouzauges

MDAV de la Roche Sur Yon

SOS Femmes de Vendée

Association des conciliateurs de justice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de n'allouer une subvention qu'à SOS Femmes de Vendée soit 100€ au titre de l'année 2021. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2021.

### **4) GESTION DES IMPAYES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune rencontre des impayés dans les cantines, garderie et loyers.

Les relances sont effectuées par les services du trésor public et restent pour certaines infructueuses alors que les titulaires de ces créances ont des revenus puisqu'ils travaillent.

Monsieur le Maire propose donc de confier la gestion des impayés à un organisme de recouvrement JURIPROTEC qui ne prendra une commission que si le recouvrement à l'amiable a pu aboutir.

Les personnes en grande précarité ne feront pas l'objet de cette procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier le recouvrement des impayés à la société JURIPROTEC d'AVIGNON. La rémunération se fera sur la base de 13% des sommes recouvrées.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

### **5) CONTRAT DE PRESTATION RELATIF AU CONTROLE DES PREPARATIONS ALIMENTAIRES DE LA CANTINE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de la Vendée a réalisé au cours de l'année 2020 le contrôle des préparations alimentaires de la cantine.

Monsieur le maire propose de confier pour 2021 la prestation de contrôle des préparations alimentaires de la cantine au laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de la Vendée. Le devis se décompose en frais d'analyse 254.41€ HT et de frais annexes 117.28€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis du laboratoire de l'environnement et de l'alimentation de la Vendée pour un montant de 254.41€ HT de frais d'analyse et de 117.28€ HT de frais divers. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis. Cette somme sera inscrite au compte 611 du budget primitif 2021.

Un devis va être aussi demandé pour la réalisation d'un audit à la cantine comme le demande la cantinière.

### **6) TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES « ROBERT MOREAU »**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 30/11/2020, le conseil municipal a révisé les tarifs communaux pour 2021. Monsieur le Maire précise que le tarif de location à la journée du lundi au vendredi n'a pas été fixé alors qu'il vient d'avoir une demande. Il propose de fixer ce tarif à 150€ la journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs de locations de la salle des fêtes pour l'année 2021 :

	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
	<b>Tarifs 2021</b>	<b>Tarifs 2021</b>
<b>Particuliers</b>		
Location à la journée du lundi au vendredi	150.00	150.00
Location du vendredi midi au lundi matin	230.00	280.00
Location du vendredi Midi au dimanche midi	200,00	250,00
Location du samedi matin au dimanche midi	180,00	220,00
Location du samedi matin au lundi matin	200,00	250,00
Vin d'honneur	35,00	45,00
Cuisine	65,00	105,00
Cuisine + lave-vaisselle	110,00	160,00
Nettoyage de la salle	150,00	150,00
Vaisselle blanche (le couvert)	0.30	0.50
La série de verres	0,30	0,30
Assemblées générales diverses	150,00	190,00
Petite salle	60,00	100,00
<b>Associations</b>		
Location à la journée du lundi au vendredi	150,00	150,00
Location du vendredi midi au lundi matin	180.00	360.00
Location du vendredi Midi au dimanche midi	160,00	320,00
Location du samedi matin au dimanche midi	140,00	280,00
Location du samedi matin au lundi matin	160,00	320,00
Petite salle (lundi-mercredi et jeudi uniquement)	50,00	100,00
Cuisine	65,00	105,00
Cuisine + lave-vaisselle	110,00	160,00
Nettoyage de la salle	150,00	150,00
Vaisselle blanche (le couvert)	0,30	0,50
La série de verres	0,30	0,30
Loto le week-end		250,00

Des arrhes de 100€ seront demandées aux particuliers « commune » et « hors commune » ainsi qu'aux associations hors commune, ils seront déduits de la facture finale,

Un chèque de caution de 300€ sera demandé à la remise des clés

L'électricité fera l'objet d'une facturation en plus

La vaisselle non restituée ou cassée sera facturée au prix d'achat

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une école de danse de Nantes souhaite louer la salle pour y organiser des stages de danse pendant les vacances scolaires. Le tarif sera donc de 150€ la journée.

Les élus proposent de passer de se rapprocher des traiteurs du secteur afin de mettre en place un partenariat pour que la salle puisse être utilisée par des entreprises pour des séminaires, pour de particuliers ou tout autre structure.

## **7) SITE INTERNET**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une refonte du site internet actuel car il est obsolète.

Deux devis ont été demandés l'un à e-collectivités de la Roche Sur Yon et l'autre à SITADI de Pouillé.

Ils s'élèvent respectivement à 950€ HT pour la fourniture du site (conception, installation, configuration, intégration et arborescence) et à 300€ de maintenance annuelle pour le 1<sup>er</sup> et à 1200€ HT pour la mise à jour du système et 276€ de maintenance annuelle pour le second.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier à e-collectivités de la Roche Sur Yon la refonte du site internet de la commune soit un montant de 950€ auquel s'ajoute 350€ de maintenance annuelle. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis. Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2021.

### **8) COMPTE EPARGNE TEMPS**

Monsieur le Maire propose de mettre en place le compte épargne temps. Ce dispositif permet aux agents de bénéficier du report de certains jours de congés dans un compte épargne temps et ceci sous certaines conditions.

Les agents qui le souhaitent pourront l'utiliser. Il n'y a pas d'obligation. Le CET est alimenté par le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuel pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet, ainsi que les jours de fractionnement, et la récupération des heures supplémentaires ou complémentaires notamment.

Le conseil municipal y est favorable. Un projet de délibération va être adressé au comité technique du centre de gestion pour validation.

La délibération finale sera prise après avis du comité technique.

### **9) ACOUSTIQUE CANTINE**

Monsieur le Maire fait part du devis de la SOFAREB de Longèves qui propose pour insonoriser la cantine de poser au plafond un cadre en bois recouvert d'une toile Alpha Silent AW de chez Serge Ferrari et doublé d'une feutrine acoustique. Le cadre est suspendu par un système de Grippel inox. Le coloris de la toile est à définir. Le coût est estimé à 4725.36€ HT (déplacement, pose et main d'œuvre).

Ce système a été installé à la cantine de Longèves. Monsieur le Maire propose de se rendre sur place pour demander des précisions aux élus et au personnel qui travaillent à la cantine de Longèves.

La décision sera prise ultérieurement.

### **10) SANITAIRES A LA CANTINE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'accessibilité ne sont pas terminés. Un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite doit être installé dans la cantine comme le prévoyait notre dossier. La préfecture souhaite en effet que les travaux soient terminés. Les conseillers s'interrogent : Il est vrai que les locaux de la cantine sont exigus. Le nombre d'enfants fréquentant la cantine à ce jour est de 69. Une dizaine d'enfants doivent arriver à partir de janvier 2021.

La pose d'un sanitaire dans la salle de restauration va réduire le nombre de place assises.

Il sera peut-être nécessaire de faire deux services. Il faudra donc recruter du personnel.

Pour les enfants qui se rendront aux toilettes, ce ne sera pas forcément très agréable de savoir que les autres enfants puissent les entendre.

Il aurait fallu pouvoir agrandir la cantine en empiétant sur le SAS mais les travaux sont coûteux puisqu'il faudrait décaisser le sol pour que les locaux soient de plein pied. Le mur entre le SAS et le restaurant scolaire est un mur porteur ce qui complique les travaux.

Les travaux seront programmés pour les vacances de février.

### **11) SALLE D'ARCHIVES**

Monsieur le Maire fait part du courrier de la direction des archives Départementales qui s'interroge sur la conservation de nos archives.

Il estime qu'il faut prendre rapidement des dispositions pour résoudre les problèmes d'humidité qui affectent les locaux dédiés à la conservation des archives.

Monsieur le Maire propose d'installer du chauffage, une ventilation et de changer les ouvertures existantes pour améliorer la situation.

Il convient aussi au préalable de mesurer le taux d'hygrométrie.

Les travaux seront réalisés par le personnel communal.

## **12) PROPOSITION D'ACHAT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la maison située au 33, rue Gabriel Marsaud n'est toujours pas vendue. Elle est en très mauvais état, puisque les propriétaires ont dû quitter la maison pour des raisons de sécurité. Un expert avait été mandaté par la commune.

Monsieur le Maire envisage de faire une proposition d'achat à 20000€. A cette somme s'ajouteront les frais de notaire et de démolition.

Le conseil municipal trouve que cette somme est trop élevée compte tenu de l'état de l'immeuble.

Le conseil municipal accepte que monsieur le Maire fasse une proposition à 15000€.